

mentaires suivants, s'élevant ensemble à la somme de *cinquante ml le deux cent soixante-dix francs*, ainsi répartis :

CHAPITRE 1^{er}. — DETTES EXIGIBLES.....		8.000 »
§ 1 ^{er} . <i>Restes à payer sur exercices antérieurs.</i>		
Pour régularisation de divers paiements effectués en France.....	3.000 »	
§ 2. <i>Secours et pensions à divers.</i>		
Pour paiement de la pension du régent des Gambier.....	5.000 »	
	<u>8.000 »</u>	
CHAPITRE 3. — TRAVAUX.		
<i>Article 1^{er}.</i>		
§ 2. <i>Constructions neuves.....</i>		29.270 »
Pour achat de l'ancienne chapelle des sœurs de Saint-Joseph de Cluny devant servir de dépendance des écoles des filles.....	3.000 »	
Pour achat à la Caisse agricole de l'établissement affecté au presbytère de la paroisse de Papeete.....	12.000 »	
Pour achat et réparation des quais Brander....	13.000 »	
Pour excédant de dépenses dans la construction de l'aiguade.....	1.270 »	
	<u>29.270 »</u>	
§ 4. <i>Entretien et réparation des ponts, routes, etc.....</i>		11.180 »
Montant des prestations de routes non recouvrées en nature et qui doivent être mises à la disposition du service des ponts et chaussées.....	3.500 »	
Construction d'un wharf sur le quai du Commerce.....	1.200 »	
Dépenses extraordinaires occasionnées par les inondations.....	1.980 »	
Établissement d'une tranchée pour faciliter l'écoulement des eaux de la Fautaua.....	4.500 »	
	<u>11.180 »</u>	
§ 5. <i>Voirie et éclairage de la ville.....</i>		1.820 »
Éclairage du kiosque de la musique, non prévu.	300 »	
Balayage des rues le dimanche, non prévu....	360 »	
Entretien du matériel roulant et des pompes à incendie.....	360 »	
Travaux d'étude pour la conduite d'eau du mont Faaiere.....	300 »	
Installation d'une pompe sur le puits du village de Sainte-Amélie.....	500 »	
	<u>1.820 »</u>	
		<u>50.270 »</u>